

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 14 septembre 2026 à 20h00**

Présent(e)s :

M.	Sabine Latour, Présidente
Mmes	Chloé Berthet, Olivia Manzin, Marie Martin Wyler, Véronique Monod-Bourqui, Karen Reymond-Dorsay, conseillères municipales
MM.	Patrick Amstad, Jean Berthet, Alain Forestier, Gilles Martin, Alexandre Moraga, Yann Tomassi, Alexandre Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
MM.	Grégoire Odier, Fabrice Calame, Conseillers administratifs
Mme	Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

Excusé-e-s : Jérémy Annen, Micaël Chanez

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2026
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Délibérations

Projet de la délibération D315 : Approbation des comptes 2025 dans leur intégralité

- La Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées
- L'Association de l'EMS « Résidence de Drize »
- Rapport de la commission Finances, Sécurité et Règlements (FSR) du 7 septembre 2026
- Vote de la délibération

Projet de délibération D316 : Adoption du règlement du Conseil des Anciens

- Rapport de la commission Finances, Sécurité et Règlements (FSR) du 7 septembre 2026
- Vote de la délibération

6. Motion : M51 « Renforcer la protection des habitants face aux périodes de fortes chaleurs » déposée par les groupes PLR (Parti Libéral-Radical), le Centre et des Hors-Parti (HP)
 7. Propositions individuelles et questions
-

Mme Sabine Latour, ci-après « **la Présidente** », ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée. Elle excuse **MM. Chanez et Annen**, puis donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2026

➤ **Faute de remarques, le procès-verbal de la séance du 15 juin 2026 est approuvé.**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Démission de Mme Monod Bourqui

La Présidente donne lecture de la démission de **Mme Monod Bourqui** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Maire,

C'est à regret que je vous informe de ma démission en tant que conseillère municipale pour le 1^{er} octobre 2026, en raison de mon déménagement dans une autre commune.

Avec mes cordiales salutations

Véronique Monod Bourqui

Copie adressée à : SAFCO, Service cantonal de l'Etat civil et des affaires communales »

Mme Monod Bourqui est remerciée. **La Présidente** indique que son remplaçant prêtera serment au prochain Conseil municipal.

3. Communications des Président-e-s de commissions

Commission sociale, culture, jeunesse et sports

M. Rüttimann n'a pas de communication à transmettre.

Commission finances sécurité, règlements

M. Annen étant absent, une éventuelle communication aura lieu au prochain Conseil municipal.

Commission durabilité, mobilité et patrimoine naturel

M. Amstad n'a pas de communication à transmettre.

Commission aménagement du territoire et bâtiments

M. Moraga n'a pas de communication à transmettre.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Fabrice Calame, Conseiller administratif :

État des lieux des projets de communication de la Mairie

Durant le premier semestre de l'année, plusieurs projets ont été menés du côté de la communication. Une brochure sur la mobilité scolaire est notamment en cours de finalisation, et a pour vocation de permettre aux enfants et à leurs parents de les accompagner sur un chemin de l'école durable, convivial et sûr. Cette brochure sera distribuée à la rentrée des vacances d'octobre.

Un autre projet, qui a fait l'objet d'un grand travail ce printemps, est celui de la refonte du site Internet de la commune. En effet, depuis plusieurs années, des commentaires portant notamment sur la clarté de sa présentation et des informations sont régulièrement parvenus au Conseil administratif, accompagnés de nombreuses suggestions d'améliorations. Ces observations ont donc été rassemblées, dans le but de donner un nouveau visage à ce site, de simplifier son utilisation, de clarifier les informations qui y figurent. Le Conseil des Anciens a été associé à cette démarche et le Conseil administratif les remercie pour leurs précieuses observations. Une version déjà aboutie est en cours de finalisation. Une fois cette version prête, elle fera l'objet d'une présentation en séance de commission durabilité, mobilité et patrimoine naturel, le 7 octobre. Le Conseil administratif espère ainsi recueillir de dernières suggestions afin d'aboutir la mise en ligne du nouveau site, courant octobre.

Projet d'Antennes de téléphonie sur la commune

Il y a sur la commune deux projets privés (gérés par Sunrise et Swisscom) en lien avec des antennes de réseau de téléphonie. L'un prévoit d'agrandir l'antenne se situant près du parking de la salle des fêtes (sur la parcelle privée communale), et l'autre prévoit d'ajouter une nouvelle antenne sur un terrain privé sur la route de Marsillon (Parcelle 11169). Ces deux projets sont autorisés et en force, mais il revient maintenant aux entreprises privées d'organiser les chantiers. Selon les informations que possède le Conseil administratif, le chantier sur Marsillon est prévu en fin d'année, alors que celui de la salle des fêtes a l'air d'être bloqué par les entreprises qui doivent décider si elles veulent finalement investir pour ce projet ou non (rien ne les oblige à réaliser le projet).

Interdiction de stationner renforcée au passage de la Grand-Cour

Le passage de la Grand-cour, où se situent les casiers de la Poste, est souvent encombré par des véhicules stationnés (motos, scooters). Or, après vérification avec le juriste de la commune, le Canton et les APM, le stationnement hors case sur ce type d'espace n'est pas autorisé. Il a été décidé d'appliquer cette interdiction à compter du 1.10.26. Plutôt que d'amender directement les gens du jour au lendemain, les APM passent désormais en laissant des petits flyers d'information expliquant ce renforcement prévu. Un panneau est également accroché afin que tout le monde ait le temps de prendre note de cette information avant le début des amendes.

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Avancée du chantier de la passerelle

Situation du chantier

Après une période de travail en atelier, le tablier a été posé durant le mois de juillet et depuis, des travaux sont en cours directement sur site. Il reste à terminer des travaux de raccordement et de finition pour la passerelle elle-même, ainsi que toute une série de travaux complémentaires en lien avec la traversée piétonne qui accompagnera la passerelle sur la route de Troinex.

Calendrier prévisionnel

Du 20.08.26 au 14.09.26 : raccordements et finition des revêtements sur la passerelle ; fouilles sur trottoir pour l'installation des socles du nouvel éclairage.

Du 14.09.26 au 30.09.26 : serrurerie et électricité sur la passerelle ; travaux d'élargissement sur le trottoir nord de la route de Troinex.

Du 30.09.26 – 15.10.26 : installation de l'éclairage public, marquage et signalétique.

Le 26.10.26 : inauguration prévue pour la rentrée scolaire d'octobre.

Dernières difficultés techniques

Des défauts superficiels (fissures) ont été constatés sur le revêtement du tablier de la passerelle. Ces défauts ne mettent pas en péril l'intégrité structurelle de la passerelle, mais il a été jugé nécessaire de demander à l'entreprise de reprendre la dernière couche afin de garantir un ouvrage conforme aux attentes. Cette reprise permettra également de réaliser la couche finale d'un seul tenant avec la rampe et le chemin, pour un rendu homogène et sans joint. Ces travaux entraînent un allongement du chantier d'environ deux semaines.

Villa Jordi : chemin et état de la parcelle

Lors de sa séance du 10 juin 2026, la commission ATB a échangé sur les premières orientations concernant l'avenir de la parcelle appartenant à la Commune. Pour rappel, les objectifs et intérêts communaux principaux de cette parcelle restent inchangés : créer un cheminement piéton reliant le quartier des Crêts au parc des Crêts et prévoir un futur éco-point enterré. Le sujet de débat concerne le type de développement qui sera réalisé sur le reste de la parcelle.

Sur le principe, la commission s'est majoritairement prononcée en faveur d'un projet de logements, dont la forme et le type restent à définir (par exemple, un projet de coopérative), plutôt que de conserver la parcelle pour un projet entièrement communal d'utilité publique, tel qu'un parc ou un espace de rencontre.

Quant à la progression des projets communaux, le cheminement piéton est actuellement en cours de dépose pour la demande d'autorisation définitive de construire. Il est prévu de 2,5 m de large et est situé à l'extrémité de la parcelle et traversant l'emprise actuelle du garage et de la cabane, qui devront être démolis.

L'éco-point sera quant à lui défini en fonction du futur aménagement de la parcelle et reste donc à ce stade en attente.

Projet de transformation du centre paroissial – Adjudication pour le bureau LMAU – Malnati Architectes Urbanistes

Lors de la commission ATB du 06.05.26 et du CM du 15.07.26, le mandat pour le projet de rénovation de la paroisse a été adjugé au bureau Malnati. Selon le cadre des réglementations pour les marchés publics, une mise en concurrence (concours ou appel d'offres) aurait pu être organisée pour ce mandat. Le Conseil administratif a choisi de suivre une procédure en gré à gré, conformément à ce point du règlement qui dit qu'il est possible de déroger à la procédure sélective ou ouverte si:

« c) un seul prestataire entre en considération en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant du droit de la propriété intellectuelle; » (rsGE L 6 05.01, art 15, al.3)

En effet, le cadre particulier de ce mandat, qui doit se faire de manière conjointe avec le projet de rénovation du reste du site de la paroisse, fait qu'il serait techniquement et logistiquement très difficile de considérer un mandataire différent à celui proposé et déjà adjugé par la Paroisse.

Par ailleurs, le bureau choisi est particulièrement adapté au contexte troinésien, ayant déjà réalisé le masterplan du centre du village qui comprend le projet paroissial et les études de faisabilité en lien avec ce même espace.

La Commune estime par conséquent que cette adjudication fait sens tout en se positionnant contre des procédures « alibi », où des appels d'offre sont organisés et plusieurs bureaux doivent travailler dans le vide, alors que le mandataire est dans le fond déjà choisi par les circonstances.

Enfin, il faut rappeler que la Commune s'est assurée que l'offre proposée par le mandataire rentre dans le cadre posé par la SIA selon les méthodes de calcul recommandées et est concurrentielle, avec notamment un rabais supplémentaire accordé.

Réfections dans le bâtiment de la mairie, dans les bâtiments communaux et sur l'espace public durant la période estivale

La pause estivale a été mise à profit afin de procéder à un grand nombre de réfections dans les bâtiments communaux et sur l'espace public.

Dans le bâtiment de la mairie, il a été possible de :

- repeindre l'ensemble des volets de la mairie, selon une teinte validée par la Commission des monuments, de la nature et des sites ;
- remplacer l'ensemble de l'éclairage intérieur par des spots LED ;
- remplacer le mobilier du hall d'accueil ;
- poser un plafond acoustique dans les combles (dans la zone cuisine) ;
- procéder à une amélioration des connectiques de la Salle des commissions.
-

À la salle des fêtes, il a été procédé :

- au remplacement des spots hors service par des spots LED en façade ;
- à l'aménagement de la laverie complémentaire (zone cuisine).
-

À l'école, il a été procédé :

- à une simplification de la production d'eau chaude sanitaire (économie d'énergie) ;
- au rafraîchissement de la peinture dans diverses zones (piliers extérieurs, appartement de l'ex-concierge) ;
- à l'installation de panneaux d'affichage et de crochets pour le Pavillon scolaire.

À la Voirie, il a été procédé :

- au remplacement de l'éclairage par LED ;
- à la réalisation d'un marquage au sol (signalétique d'accès et de stationnement) ;
- il est à noter qu'un rafraîchissement de la peinture du dépôt et du bâtiment annexe sera fait très prochainement.

À la crèche, la peinture des espaces communs et des salles de vie a été rafraîchie.

Sur l'espace public, trois aires de jeux, à savoir celles de l'école, du pavillon scolaire et de la garderie, ont fait l'objet d'une réfection. En outre, une mise en conformité des prises extérieures a été effectuée. L'été a donc été propice à des améliorations dont le Conseil administratif se réjouit, qui, répondent notamment aux objectifs de durabilité de la commune et contribueront à rendre le quotidien des habitantes et habitants encore plus agréable !

Communications de M. Grégoire Odier, Conseiller municipal

Canicule

Quatre vagues de chaleur ont eu lieu depuis la fin du mois de mai et un plan canicule a donc été activé à quatre reprises :

- durant la période du 18 au 30 juin avec une phase de renforcement (niveau 4) du 26 au 30 juin
- durant la période du 7 au 16 juillet
- durant la période du 29 juillet au 5 août
- durant la période du 10 au 15 août

Quatre séries d'appels ont été effectuées, une première fois pour tous les aînés de plus de 75 ans puis en favorisant les personnes seules et vulnérables.

Toutes les mesures recommandées par l'OCIRT ont été mises en place pour les travailleurs à l'extérieur et les travailleurs à l'intérieur de la mairie.

École : Rentrée scolaire

Malgré la chaleur, le corps enseignant ainsi que l'ensemble des élèves ont repris l'école normalement et avec beaucoup de plaisir.

296 élèves, soit 14 classes occupent les locaux ainsi que 8 enfants de la classe spécialisée (CLI).

Répartition du domicile des enfants provenant de la CLI :

1 à Troinex,
1 à Veyrier,
1 à Croix-de-Rozon,
2 à Carouge,
1 à Plan-les-Ouates
2 au Grand-Lancy

Semaine de la démocratie

Le vendredi 9 octobre se déroulera la soirée « Démon-Crazy » organisée conjointement par l'équipe des TSHM et la Mairie à la salle du CM. Les conseillers municipaux sont conviés à participer à cet échange avec les jeunes de 12 à 25 ans !

Retour sur les manifestations

Le mardi 23 juin a eu lieu la soirée dédiée aux deux classes de 8P, soit 42 élèves.

Une soirée joyeuse et conviviale qui a été l'occasion de féliciter les écoliers troinésiens et leur souhaiter un bel été. Les TSHM ont poursuivi la partie officielle par un atelier Graf et la confection de glaces artisanales. Dès 20h00, une boum organisée par l'APE a ravi les organisateurs mais surtout les enfants.

Le jeudi 25 juin s'est déroulée la fête du jardin d'enfants sous un soleil de plomb, les enfants accompagnés de leurs éducateurs ont défilé à l'ombre des arbres. Ils ont ensuite pu profiter de jeux en bois mis à leur disposition dans le pré situé devant la salle Moillebin. La collation a été préparée de mains de maître par l'équipe des TSHM dans le cadre des stages XP.

Le 27 juin, une vraie réussite pour cette fête des promotions réinventées en raison de la canicule. Un cortège annulé, un goûter à l'ombre des arbres, une cérémonie officielle raccourcie et surtout des animations et jeux d'eau à profusion pour la grande joie des enfants. **M. G. Odier** remercie les enfants, le public, et les prestataires pour cette très belle fête !

Le samedi 4 juillet de 10h à 13h a eu lieu le brunch d'été à la crèche. De nombreuses familles étaient présentes pour ce moment d'échange et de convivialité avant les grandes vacances.

Dimanche 12 juillet dès 9h, de nombreux habitants, principalement des aînés, se sont réunis aux abords de la Drize pour assister à une étape aussi impressionnante que symbolique du chantier de la future passerelle de mobilité douce : la pose de sa structure préfabriquée sur ses appuis. Malgré une chaleur déjà intense en ce début de matinée, le public a répondu présent pour observer cette opération hors du commun !

Les 14, 15 et 19 juillet s'est déroulé le Mondial de foot : l'action menée par les TSHM sur trois journées a rassemblé 94 participants au total. La fréquentation est restée inférieure aux attentes, notamment en raison :

- des fortes chaleurs le 14 juillet et des averses le 15 juillet,
- d'un décalage des horaires, le public arrivant principalement vers 17h alors que les activités débutaient à 15h. Ce décalage s'explique en grande partie par les conditions météorologiques (chaleur et pluie), qui ont influencé les habitudes de sortie,
- du fait qu'il s'agissait d'une première édition sur la commune.

Pour rappel, l'amicale des pompiers n'a pas voulu poursuivre son implication dans le projet, en raison de contraintes organisationnelles importantes.

Dans ce contexte, l'équipe des TSHM a fait le choix de maintenir l'action, en la déplaçant à l'agorespace, à proximité du local jeunes.

Cette décision a permis de conserver les dates initialement prévues, les moniteurs ayant déjà été planifiés et les activités avec prestataires réservées en amont.

Répartition du public

- Moins de 12 ans : 32 participants (13 filles, 19 garçons)
- Jeunes 12–25 ans : 33 participants (dont 7 filles 12–17 ans, 22 garçons 12–17 ans, 2 filles et 2 garçons 18–25 ans)
- Adultes (+25 ans) : 29 participants (15 femmes, 14 hommes)

La participation montre une bonne mixité filles/garçons et une présence de toutes les tranches d'âge.

Le samedi 1^{er} août s'est déroulée la traditionnelle fête nationale, revisitée en raison des mesures de prévention des risques d'incendie décidées par le Conseil d'Etat. Le programme a été adapté afin de garantir la sécurité de toutes et de tous. Le traditionnel feu de joie a laissé la place à un magnifique feu de paille illuminé de lampions solaires utilisés pour le cortège et dont le parcours a été légèrement modifié. Une belle participation du public puisque 590 repas ont été servis par l'Amicale des sapeurs-pompiers et 40 gâteaux préparés par ces dames de Troinextra et un grand nombre de glace ont été vendus.

Vendredi 21 août, la population a répondu présent à l'apéritif de la rentrée puisqu'on dénombrait entre 200 et 250 personnes. Chacune et chacun a eu du plaisir à se retrouver et à prendre part à cet événement durant lequel l'APE a organisé des activités pour les enfants en présence de baby-sitter afin que les parents puissent profiter pleinement de la fête.

Le mercredi 2 septembre, un nombreux public a participé à la séance publique PLQ Lullin dont l'objectif était de présenter à la population le nouveau projet suite au référendum.

Le dimanche 6 septembre, un tournoi de l'Agorespace a été organisé par la Jeunesse de Troinex.

Le dimanche 13 septembre, l'évènement Troinex-Livres a été organisé par le comité de la Ferme Rosset.

Concernant les prochaines manifestations

Le vendredi 18 septembre aura lieu la journée à pied à l'école de 07h30 à 08h30 – le Conseil municipal est invité à accompagner les deux lignes mises en place à cette occasion (l'une part de Champ-Carré et l'autre du quartier des Crêts).

Le vendredi 18 septembre aura lieu la soirée astronomique dès 18h30.

Le mercredi 23 septembre aura lieu le repas des aînés dans le cadre de la semaine du goût à midi.

Le vendredi 25 septembre aura lieu l'apéritif d'automne de 18h00 à 20h30.

Le samedi 26 septembre aura lieu le vide-greniers des enfants organisé par l'APE dans la cour de l'école de 09h. à 13h.

Du jeudi 1^{er} octobre au dimanche 4 octobre aura lieu le Festival Assemblage'S.

Enfin, le vendredi 9 octobre aura lieu la soirée « démo-Crazy » dans le cadre de la semaine de la démocratie.

La Présidente demande si la démonstration qui se déroulera avant l'apéritif du 25 septembre s'adresse à toute la population. **Mme Bocquet** répond par l'affirmative, et précise que la démonstration aura lieu pendant l'apéritif.

La Présidente demande si les retards dans la passerelle auront une incidence sur le budget. **M. Lavorel** indique que cela ne devrait pas être le cas puisqu'ils doivent être assumés par l'entreprise. Il attend toutefois le décompte de l'architecte.

5. Délibérations

i. Projet de la délibération D315 : Approbation des comptes 2025 dans leur intégralité

La Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées

L'Association de l'EMS « Résidence de Drize »

Rapport de la commission Finances, Sécurité et Règlements (FSR) du 7 septembre 2026

M. Forestier donne lecture du rapport :

« Rapport de la commission des Finances, Sécurité et Règlements du 7 septembre 2026

Portant sur l'examen

- des comptes de la Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées
- des comptes de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de la séance de commission Finances, Sécurité et Règlements du 7 septembre 2026, les commissaires ont accueilli la Directrice de l'EMS de Drize, Madame Vanessa Rodrigues Pose, venue en personne sur l'invitation de notre Conseiller Administratif Guy Lavorel, afin de nous présenter l'établissement, les comptes et le rapport d'activité de l'EMS pour 2025.

Madame Rodrigues Pose a présenté et exposé le fonctionnement de l'EMS de Drize, faisant ressortir un fonctionnement basé sur la méthode Montessori, favorisant l'autonomie, le choix, la capacité préservée et l'environnement du résident. Cette méthode fait ses preuves car il ressort du rapport de contrôle du GRESI (Groupe risque pour l'état de santé et inspectorat) une grande satisfaction des résidents, une bonne ambiance et un bon fonctionnement global.

Ce bon fonctionnement permet aussi de constater un bel exercice comptable 2025 qui se résume comme suit :

Pour la Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées

Un compte de pertes et profits qui affiche un montant de charges de CHF 953'352.74 et un montant de revenus de CHF 1'446'788.73

Un bénéfice d'exercice s'élevant à CHF 493'435.99 (résultat opérationnel de CHF 217'981.20 et résultat extraordinaire positif de CHF 275'454.79

Le résultat extraordinaire provient de la dissolution partielle de la réserve pour prêt postposé.

Un bilan au 31 décembre 2025 totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 14'441'150.31.

A noter que la Fondation Intercommunale tire l'essentiel de ses revenus du loyer reçu de l'Association de l'EMS Résidence de Drize

Pour l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »

Un compte de pertes et profits qui affiche un montant de charges de CHF 10'559'581.86 et un montant de revenus de CHF 10'838'539.10

Un bénéfice d'exercice s'élevant à CHF 278'957.24 (résultat opérationnel de CHF 312'486.27 et résultat extraordinaire négatif de CHF - 33'529.03) Ceci a été rendu possible grâce notamment à un taux d'occupation élevé de 99.66% en moyenne sur l'année et une charge importante en minutes de soin par résidents ainsi qu'une bonne maîtrise des coûts avec notamment la renégociation du contrat de l'énergie avec les SIG.

Un bilan au 31 décembre 2025 totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 2'154'530.80

Les comptes ont été audités par GAS Global Audit selon les normes "Swiss GAAP RPC"

Les commissaires, après avoir entendu Madame Rodrigues Pose et lui avoir posé quelques questions, ont accepté les comptes de la Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées et ceux de l'Association

de l'EMS "Résidence de Drize" à l'unanimité et vous recommandent dès lors, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de les approuver à votre tour.

Troinex, le 14 septembre 2026 Alain Forestier (rapporteur) »

M. A. Odier demande si l'équilibre des comptes grâce aux minutes de soin sous-entend une rationalisation telle qu'il a été procédé aux HUG. **M. Forestier** explique que les minutes de soin correspondent au temps que le personnel passe auprès de résidents qui en ont plus ou moins besoin. Plus le besoin d'attention est grand, plus la facture pour ce patient sera élevée. **M. Forestier** précise également que tous les EMS n'ont pas le même fonctionnement. Ainsi, certains acceptent des résidents avec des handicaps plus lourds que d'autres. En l'occurrence, à Drize, **M. Forestier** indique que les minutes de soin ont été plus élevées que d'habitude. Il ajoute que le taux d'occupation de 99,96% (calculé sur une base de 98%) permet également d'obtenir ce résultat.

La Présidente souligne que l'EMS de Drize est apparemment très recherché. **M. Lavorel** confirme ce propos et ajoute qu'une préparation conséquente a eu lieu en amont : l'EMS a toujours deux à trois dossiers de personnes prêtes à venir, qui sont vérifiés au préalable. Ainsi, la rotation est très rapide. **M. Lavorel** précise que les EMS se doivent de préserver leur personnel, et ne peuvent donc pas accepter que des cas lourds.

La Présidente ajoute que l'EMS de Drize est doté d'une grande stabilité dans son personnel avec un *turnover* inférieur à ce qui se fait dans les établissements de santé. Il s'agit d'une entreprise formatrice qui développe son personnel, prend des stagiaires et des écoliers, et que **la Présidente** qualifie d'exemplaire.

M. A. Odier demande si M. Jean-Marie Caron est toujours directeur de l'EMS. **M. Lavorel** répond qu'il a fait l'intermédiaire de directeur, mais qu'il a désormais cédé sa place à Mme Vanessa Rodrigues Pose, depuis quelques années.

Vote de la délibération

La Présidente donne lecture de la délibération et la soumet au vote.

D315 - APPROBATION DES COMPTES 2025 DANS LEUR INTEGRALITE DE :

- a) **LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES AGEES**
- b) **L'ASSOCIATION DE L'EMS « RESIDENCE DE DRIZE »**

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées ;

vu les bilans et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2025 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et les rapports sur la vérification des comptes de la fiduciaire GAS Global Audit Services SA ;

vu l'approbation des comptes 2025 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex par le Conseil de Fondation le 20 avril 2026 ;

vu l'approbation des comptes 2025 de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize » par l'assemblée générale le 20 avril 2026 ;

vu le rapport de la commission des finances du 7 septembre 2026,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal de Troinex

décide à l'unanimité

a) Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2025 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex avec un montant de CHF 953'352.74 de charges et de CHF 1'446'788.73 de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 493'435.99. Cet excédent de revenus se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel positif de CHF 217'981.20 et résultat extraordinaire positif de CHF 275'454.79.
2. D'approuver l'augmentation de fonds propres de la Fondation de CHF 493'435.99.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 14'411'150.31.

b) Association de l'EMS « Résidence de Drize »

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2025 de l'Association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 10'559'581.86 de charges et de CHF 10'838'539.10 de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 278'957.24. Cet excédent de revenus se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel positif de CHF 312'486.27 et résultat extraordinaire négatif de CHF -33'529.03.
5. D'approuver l'augmentation des fonds propres de l'organisation de CHF 278'957.24.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'154'530.80.

Troinex, le 14 septembre 2026 »

ii. Projet de délibération D316 : Adoption du règlement du Conseil des Anciens

Rapport de la commission Finances, Sécurité et Règlements (FSR) du 7 septembre 2026

M. Berthet donne lecture du rapport :

« Rapport sur la

RÉVISION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL DES ANCIENS

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Fin février 2025, le Conseil des Anciens (CdA) a adressé au Président du Conseil municipal des propositions de modifications de son règlement.

Compte tenu de l'agenda chargé de la Commission des finances, de la sécurité et des règlements, il a été décidé de traiter ce dossier en 2026.

En septembre 2025, à la suite de son élection, le nouveau Bureau du Conseil des Anciens, rejoint par des experts du barreau, a entrepris une relecture approfondie du règlement en vigueur.

Cette analyse a fait apparaître de nombreuses redondances ainsi que plusieurs dispositions qui n'étaient pas adaptées à un règlement. Le Conseil des Anciens a dès lors décidé de procéder à une révision plus approfondie de l'ensemble du texte.

Des auditions menées au sein de la Commission sociale et de la Commission des finances, ainsi que les échanges avec M. Grégoire Odier, ont permis d'élaborer le projet de nouveau règlement qui vous est soumis ce soir pour validation.

La mandataire chargée de la révision de l'ensemble des règlements communaux a également examiné ce projet et l'a validé, après y avoir apporté quelques modifications de forme afin d'assurer sa cohérence avec les autres règlements communaux.

Le projet qui vous est soumis ce soir abroge et remplace le règlement du Conseil des Anciens du 10 mai 2016.

La Commission, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le nouveau règlement du Conseil des Anciens.

Troinex, le 10 septembre 2026

Rapporteur : Jean Berthet »

La Présidente donne lecture de la délibération et la soumet au vote.

D316 – RÉVISION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL DES ANCIENS

vu la nécessité de procéder à une mise à jour du règlement du Conseil des anciens afin d'actualiser les dispositions et de les adapter à son fonctionnement actuel,
vu le règlement du Conseil des anciens du 10 mai 2016,
conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
vu le rapport de la commission Finances, sécurité et règlement du 7 septembre 2026,
sur proposition de la commission Finances, sécurité et règlements,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'unanimité

1. D'adopter le nouveau règlement du Conseil des anciens, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération ;
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible).

Troinex, le 14 septembre 2026

GED N° 36761

6. **Motion : M51 « Renforcer la protection des habitants face aux périodes de fortes chaleurs »** déposée par les groupes PLR (Parti Libéral-Radical), le Centre et des Hors-Parti (HP)

La Présidente demande à ce que les futures motions soient toujours signées par leurs dépositaires.

M. Rüttimann donne lecture de la motion.

MOTION des groupes PLR (Parti Libéral-Radical), Le Centre et des Hors-Parti (HP)

Renforcer la protection des habitants face aux périodes de fortes chaleurs

Considérant :

que les épisodes de fortes chaleurs et les canicules sont appelés à devenir plus fréquents et plus intenses ;

que ces températures ont des conséquences sur la santé et le bien-être, notamment par des troubles du sommeil, de la fatigue, de la déshydratation et, dans les situations les plus graves, des coups de chaleur ;

que les personnes âgées, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes malades, isolées ou disposant de moyens limités sont particulièrement vulnérables ;

que tous les habitants ne disposent pas d'un logement suffisamment protégé contre les fortes chaleurs ou de moyens efficaces pour le rafraîchir ;

que la Commune dispose de bâtiments pouvant potentiellement être adaptés rapidement afin d'offrir à la population un lieu de répit lors des périodes de canicule ;

que les installations photovoltaïques communales produisent de l'électricité durant la journée, précisément au moment où les besoins de rafraîchissement sont les plus importants ;

que de nombreux habitants ont également investi dans des installations photovoltaïques et que l'utilisation de cette production solaire pour rafraîchir leur logement peut constituer une solution pertinente, notamment en autoconsommation ;

que la Commune soutient déjà, par différentes subventions, les investissements en faveur de l'efficacité énergétique, des pompes à chaleur, des installations photovoltaïques et de l'amélioration énergétique des bâtiments ;

que la conception énergétique des bâtiments s'est historiquement largement concentrée sur la maîtrise des besoins de chauffage en hiver, alors que l'évolution des températures impose désormais de renforcer la prise en compte du confort d'été, de la protection solaire, de l'ombrage, de la ventilation et du rafraîchissement passif dans les futurs projets communaux ;

Sur proposition de l'Entente (Le Centre - PLR - Hors-Parti), le Conseil municipal demande à la Mairie :

1. d'identifier et de mettre à disposition rapidement un ou plusieurs locaux communaux pouvant servir d'espaces rafraîchis lors des épisodes de fortes chaleurs, en particulier pour les personnes les plus vulnérables ;

2. d'étudier les aménagements nécessaires afin d'assurer un confort thermique efficace dans ces locaux, en privilégiant lorsque cela est possible l'utilisation de l'électricité produite par les installations photovoltaïques communales ;

3. de mettre en place un dispositif simple permettant d'informer la population de l'ouverture, des horaires et des conditions d'accès à ces espaces lors des périodes de canicule ;

4. d'identifier les principaux îlots de chaleur sur le territoire communal et d'établir des priorités en matière de plantation d'arbres, d'ombrage, de points d'eau et de végétalisation, notamment dans les espaces communaux, sur la place de la Mairie, dans les préaux d'école, les parkings et, lorsque cela est possible, aux abords des sites religieux, en privilégiant des aménagements durables et

adaptés aux usages, aux contraintes propres à chaque site, à la biodiversité et aux besoins d'entretien ;

5. d'intégrer systématiquement dans les nouveaux projets communaux et les rénovations importantes une analyse du confort d'été et du risque de surchauffe, en tenant compte notamment de l'orientation, des protections solaires, de l'ombrage, de la végétalisation, de la ventilation et des solutions de rafraîchissement passif ou, lorsque nécessaire, actif ;

6. d'étudier la possibilité d'étendre les aides communales aux équipements permettant de rafraîchir efficacement les logements privés, notamment aux systèmes de climatisation performants, en particulier lorsqu'ils peuvent fonctionner grâce à une installation photovoltaïque existante ou nouvelle et favoriser ainsi l'autoconsommation de l'énergie solaire produite durant les périodes les plus chaudes ;

7. d'examiner, dans le cadre légal cantonal actuellement applicable, les moyens par lesquels la Commune peut accompagner ou soutenir les propriétaires et habitants souhaitant mettre en place de telles solutions ;

8. de présenter au Conseil municipal les locaux pouvant être mobilisés rapidement, les mesures envisagées, leur coût et leur calendrier de mise en œuvre ;

9. d'inciter le Canton à adapter la législation afin de permettre une utilisation raisonnable et proportionnée des installations de rafraîchissement dans les logements privés, notamment lorsqu'elles sont alimentées par des panneaux photovoltaïques, afin de mieux répondre aux besoins des habitants durant les périodes de fortes chaleurs ;

Troinex, le 27.08.2026

Mme Monod-Bourqui salue la motion et estime qu'il serait pertinent d'aller plus loin en identifiant précisément les îlots de chaleur. Elle propose notamment de procéder à des relevés de température à différents moments de la journée dans les crèches, les écoles et les autres bâtiments concernés. Elle s'interroge également sur le budget qui pourrait être consacré à ces mesures, tout en jugeant la démarche très positive.

M. Moraga accueille la motion avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction. Il se réjouit de voir des formations politiques qui, selon lui, n'ont pas toujours accordé la même importance au changement climatique prendre aujourd'hui l'initiative sur cette question. Il relève que plusieurs propositions rejoignent les treize mesures présentées par les Verts au niveau cantonal, auxquelles le PLR cantonal se serait également montré favorable. **M. Moraga** espère que cette convergence permettra d'agir non seulement sur le rafraîchissement des bâtiments, mais également sur les causes du réchauffement, notamment par une réduction des émissions. Sur le fond, il juge plusieurs propositions particulièrement intéressantes. Concernant le point 6, relatif à l'extension des aides communales aux équipements de rafraîchissement, il souligne toutefois la nécessité de vérifier soigneusement le cadre légal cantonal applicable aux installations fixes et de définir précisément les bénéficiaires potentiels, qu'il s'agisse des propriétaires, des locataires ou des deux, ainsi que les éventuels critères sociaux. **M. Moraga** constate que le point 7, qui prévoit une analyse du cadre légal, répond déjà en partie à cette préoccupation. Enfin, tout en confirmant son soutien à la motion, il se demande si l'urgence ne justifierait pas de prévoir dès le budget 2027 une enveloppe extraordinaire permettant d'agir rapidement.

Mme Raymond-Dorsay revient sur la proposition visant à mettre en place un dispositif simple permettant d'informer la population de l'ouverture, des horaires et des conditions d'accès aux espaces frais durant les périodes de canicule. Elle attire particulièrement l'attention sur les personnes âgées qui ne disposent parfois que du téléphone et s'interroge sur la manière de leur

transmettre efficacement ces informations. **M. Berthet** rappelle qu'une assistante sociale est chargée du suivi des personnes âgées et qu'elle les contacte directement par téléphone en période de canicule afin d'identifier leurs éventuels besoins. **M. Lavorel** complète en indiquant qu'un plan canicule existe depuis plusieurs années. Des personnes sont suivies et des bénévoles peuvent, si nécessaire, les accompagner ou les déplacer. Il rappelle qu'une collaboration avec Carouge permettrait notamment d'y conduire des aînés lorsque cela était nécessaire. Une structure impliquant également des jeunes existe déjà. **M. Lavorel** reconnaît toutefois que la principale difficulté consiste à identifier les personnes isolées, travail qui est effectué en amont.

M. Rüttimann relève que la mise en œuvre des mesures relèvera du Conseil administratif, lequel devra formuler des propositions. Compte tenu du large soutien dont semble bénéficier la motion, il suggère de la transmettre directement au Conseil administratif.

M. Calame se déclare disposé à recevoir directement la motion. Il précise qu'une grande partie des mesures proposées sont déjà intégrées aux politiques communales ou sont en cours de réalisation. S'agissant du point 9, relatif à une intervention auprès du Canton, il indique que le Conseil administratif a déjà abordé avec la conseillère d'État compétente l'évolution de la position cantonale en matière de confort thermique estival. D'autres mesures sont également intégrées aux futurs projets immobiliers. **M. Calame** rappelle en outre que le programme de législature du Conseil administratif prévoit de « compléter les trames végétales au sein de la commune, lutter contre la surchauffe estivale et créer des chemins d'ombre ». Il ajoute que la notion d'« îlots de chaleur » avait initialement été envisagée dans ce programme avant d'être abandonnée en raison de sa formulation et accepte avec humour qu'elle réapparaisse par le biais de cette motion. Enfin, il précise que le terme « Mairie » désigne juridiquement un bâtiment et non l'organe exécutif, qui est le Conseil administratif et invite l'assemblée à employer exclusivement ce terme.

M. Forestier propose, si la motion est transmise directement au Conseil administratif, d'élargir les consultations, notamment au Conseil des anciens, qui représente de nombreux aînés et pourrait identifier certains points de friction. Il suggère également d'associer les jeunes, par exemple pour réfléchir à l'installation de brumisateurs à proximité de l'Agorespace ou de l'école.

M. Moraga demande si un renvoi direct au Conseil administratif permettrait malgré tout d'envisager immédiatement une enveloppe budgétaire destinée à cette problématique, même si celle-ci n'est pas expressément mentionnée dans la motion, afin que certaines actions puissent être engagées dès 2027. **M. Calame** répond que le travail budgétaire n'est pas encore réalisé. **M. Lavorel** précise que certains éléments sont déjà intégrés au concours relatif à l'école. Le Conseil administratif vérifiera également la possibilité de prévoir des moyens pour améliorer les haies ou installer des brumisateurs. Le budget étant actuellement en préparation, il estime toutefois qu'il n'est pas nécessaire de créer spécifiquement une enveloppe pour cette motion : les mesures pourront être intégrées aux réflexions en cours puis discutées en commission des finances. **M. Calame** confirme que cette question devra être examinée en commission des finances.

M. Lavorel rappelle que les mesures réalisées ces dernières années ont été intégrées au budget ordinaire et qu'aucune enveloppe spécifique n'a jusqu'ici été créée à cet effet. Les projets sont soumis au vote dans le cadre des crédits budgétaires ou des crédits spécifiques.

M. Calame ajoute que certaines actions peuvent être réalisées rapidement dans le cadre des budgets existants. En revanche, agir davantage et plus rapidement nécessiterait des moyens supplémentaires. La question des subventions devra également être examinée. Une enveloppe spécifique pourrait accélérer certaines mesures, mais ce choix doit encore être arbitré.

M. Moraga distingue les interventions intégrées aux travaux existants des mesures supplémentaires prévues notamment au point 4, telles que les points d'eau ou la végétalisation. Il souhaite savoir si ces dernières sont déjà prévues dans les projets communaux ou si elles

constituent des interventions *ad hoc* supplémentaires. **M. Lavorel** répond que de nombreux arbres ont notamment été ajoutés dans le projet du Losange, tout en précisant que la création d'une enveloppe supplémentaire reste envisageable.

M. Moraga demande s'il est possible de quantifier ce qui viendrait s'ajouter aux mesures initialement prévues. **M. Lavorel** répond qu'un tel exercice nécessite un travail de longue haleine, ainsi que l'élaboration d'un planning.

M. Calame souligne que la question centrale demeure celle de la rapidité d'intervention. Si la Commune souhaite disposer, dès l'été 2027, de salles permettant d'accueillir la population en période de fortes chaleurs, certains équipements devront être installés rapidement. Des montants pourraient être prélevés sur les budgets de rénovation, mais au détriment d'autres travaux. Il évoque dès lors la possibilité d'inscrire au budget 2027 soit une ligne générale consacrée au « rafraîchissement et confort d'été », dans laquelle il serait possible de puiser selon les besoins, soit des lignes plus précises visant des mesures déterminées, par exemple la plantation de 200 arbres.

M. Calame avertit cependant que l'été 2027 arrivera rapidement et que les choix budgétaires devront être discutés en commission des finances.

M. Forestier rejoint les préoccupations exprimées quant à l'urgence. Il estime que l'organisme humain est peu habitué aux fortes chaleurs rencontrées en Suisse et que la situation peut engager la santé, voire la vie de certaines personnes. Il se demande dès lors s'il ne serait pas préférable de consacrer une séance de commission à la définition d'une éventuelle enveloppe destinée à une étude urgente et à la mise en œuvre de premières mesures dès mai 2027. **M. Forestier** craint qu'un simple renvoi au Conseil administratif conduise à intégrer les mesures dans des projets existants dont la réalisation pourrait prendre trop de temps. La plantation d'arbres produisant ses effets sur plusieurs années, il estime nécessaire d'identifier également des solutions immédiates.

La Présidente rappelle que le Conseil municipal devra se prononcer sur l'entrée en matière, puis décider soit de transmettre la motion au Conseil administratif, soit de la renvoyer en commission. Elle relève par ailleurs que la problématique ne concerne pas uniquement la chaleur, mais également la sécheresse. Elle demande si les projets communaux et le programme de législature comprennent des mesures relatives à la récupération des eaux pluviales. **M. Calame** confirme que cette thématique figure toujours parmi les objectifs poursuivis. **M. Lavorel** explique que les nouveaux projets intègrent systématiquement la gestion des eaux pluviales, au moyen de bassins de rétention ou de dispositifs d'infiltration dirigés vers les nants. Il cite notamment le projet de la ferme, où un petit ruisseau doit rejoindre un bassin de rétention puis le nant, ainsi que le projet prévu dans le parc du Pré-du-Curé, qui prévoit également une stratégie utilisant le bassin versant. Concernant la Drize, il rappelle qu'elle relève du Canton et fait l'objet d'un suivi cantonal.

M. Calame reconnaît que la question de la végétation constitue en quelque sorte un angle mort de la motion : celle-ci se concentre sur le confort des personnes alors que la nature souffre également fortement de la chaleur. Il estime que la problématique porte alors davantage sur l'approvisionnement en eau que sur la climatisation et assure que le Conseil administratif cherche à travailler sur l'ensemble de ces dimensions.

M. Ronchietto distingue les mesures qui nécessiteront du temps de celles qui existent déjà et doivent être renforcées face à l'aggravation des épisodes de chaleur. Parmi les actions urgentes, il propose d'identifier un local climatisé susceptible d'accueillir notamment les personnes âgées, rappelant que la Commune avait jusqu'ici évoqué un local à Carouge. La salle communale lui paraît difficilement climatisable en raison de son volume.

L'ancien restaurant scolaire pourrait éventuellement être envisagé, mais la présence de marches le rend peu adapté aux personnes à mobilité réduite. **M. Ronchietto** estime néanmoins que la recherche d'un local approprié pourrait constituer une mesure d'urgence.

Mme Monod-Bourqui revient sur la rénovation de l'école, dont la réalisation prendra du temps. Elle insiste sur la nécessité de ne pas oublier les élèves et les enseignants actuels, qui subiront les fortes chaleurs avant l'achèvement des travaux, et demande quelles mesures pourraient être mises en œuvre dès maintenant.

La Présidente demande si les températures relevées dans les classes durant l'été sont connues.

M. Calame répond ne pas disposer de ces données, mais juge pertinente la proposition de **Mme Monod-Bourqui** consistant à organiser une campagne de mesures dans les différents bâtiments communaux. Il prend acte de l'urgence exprimée par **M. Ronchietto** et **Mme Monod-Bourqui** et indique que le Conseil administratif devra procéder à des arbitrages en fonction des ressources financières et humaines disponibles. Celui-ci aura pour tâche de hiérarchiser les besoins et d'y affecter les moyens appropriés. **M. Calame** considère comme pertinentes tant la recherche d'un lieu frais accessible que la prise en compte des conditions dans l'école. Il relève toutefois que certains locaux, tel le restaurant scolaire, sont soumis aux contraintes du DIP et ne peuvent être librement utilisés durant les périodes scolaires. Il assure que le Conseil administratif souhaite agir dans l'esprit de la motion, sous réserve de disposer des moyens nécessaires.

M. Martin rejoint les préoccupations exprimées concernant l'urgence et propose de renvoyer directement la motion au Conseil administratif afin de gagner du temps. Il considère que l'identification des îlots de chaleur et le travail opérationnel devront de toute manière être effectués par l'administration. Le Conseil administratif pourra ensuite, si nécessaire, proposer une ligne budgétaire pour 2027 destinée aux mesures identifiées.

M. Berthet soutient également cette approche. Il relève que la motion couvre un champ très large et pourrait encore être complétée par de nombreux éléments. La canicule affectant aussi bien les personnes que la nature, il propose que le Conseil administratif réalise une analyse globale de la problématique, hiérarchise les actions et revienne devant le Conseil municipal avec des pistes et propositions. Il estime qu'un renvoi immédiat en commission ne permettrait pas de disposer des éléments techniques nécessaires. Parmi les pistes envisageables, **M. Berthet** cite la création d'un local frais pour les personnes âgées ainsi que l'installation de filtres UV sur les fenêtres, qui permettraient selon lui de réduire sensiblement la température intérieure.

Mme Raymond-Dorsay estime qu'un examen en commission pourrait néanmoins faire émerger des points de vue différents et de nouvelles idées venant compléter le travail du Conseil administratif. L'administration pourrait guider les commissaires, qui seraient alors en mesure d'identifier d'autres mesures urgentes. Elle reconnaît que cette démarche serait potentiellement plus longue, mais estime qu'elle pourrait aussi se révéler plus utile. **M. Calame** précise qu'un renvoi en commission aurait pour objet de traiter politiquement la motion et non d'y effectuer le travail opérationnel. Il estime plus approprié que le Conseil administratif élabore d'abord des propositions et définisse les priorités, avant de les présenter aux commissaires afin que ceux-ci puissent les examiner et les questionner.

M. Forestier clarifie sa position : sa question portait avant tout sur la capacité du Conseil administratif à commencer le travail avec les moyens financiers dont il dispose déjà. Si tel est le cas, il se déclare favorable à un renvoi direct au Conseil administratif. **M. Lavorel** confirme que l'administration dispose de collaborateurs compétents pour effectuer de premières estimations et amorcer le travail. Certaines mesures nécessitant des études particulières devront éventuellement faire l'objet d'une enveloppe spécifique, mais les premières grandes orientations peuvent déjà être estimées sommairement.

La Présidente relève que deux commissions pourraient être concernées, à savoir les finances et l'ATB. Elle demande dès lors s'il ne serait pas plus efficace de laisser le Conseil administratif conduire préalablement son travail, celui-ci maîtrisant probablement mieux les possibilités offertes par les futurs projets ainsi que les contraintes financières.

M. Moraga se dit également favorable à la recherche d'efficacité et accepte le principe d'un renvoi au Conseil administratif dès lors que celui-ci dispose des moyens nécessaires pour étudier la problématique. Il demande toutefois s'il serait possible d'ajouter à la motion une réflexion sur la création éventuelle d'une enveloppe budgétaire d'urgence, sans en déterminer immédiatement le montant, afin que cette possibilité soit intégrée au travail du Conseil administratif. **La Présidente** répond que, si la motion est renvoyée au Conseil administratif, celui-ci reviendra avec les projets envisagés ainsi que les budgets nécessaires à leur réalisation. **M. Lavorel** rappelle que le budget est actuellement en préparation et indique que le Conseil administratif a entendu la demande. Une ligne budgétaire pourra être préparée.

M. Moraga précise qu'il envisage une enveloppe permettant de répondre à d'éventuelles urgences en 2027. **M. Lavorel** confirme qu'une ligne peut être inscrite au budget, dont le montant sera défini puis discuté en commission des finances, sans qu'elle soit nécessairement affectée à un projet particulier.

M. Rüttimann indique que ces éléments pourront être intégrés au budget présenté par le Conseil administratif et discutés à cette occasion. Il relève que certains aménagements, notamment les sols et les installations destinées aux enfants, ont déjà été refaits cette année et qu'il ne serait pas opportun de les modifier à nouveau. **M. Rüttimann** estime que les travaux récents ont vraisemblablement déjà pris en considération certaines de ces contraintes.

M. Calame relève qu'une partie de la discussion se poursuivra nécessairement en commission des finances. Une campagne de mesures de température pourrait être réalisée l'année suivante et la mise à disposition d'une salle paraît également envisageable. Il identifie trois possibilités : financer les actions dans le budget ordinaire, au risque de réduire les moyens disponibles pour d'autres prestations ; solliciter un crédit supplémentaire pour chaque nouveau projet ; ou constituer une petite enveloppe permettant d'accélérer ponctuellement certaines mesures. **M. Calame** souligne que ces solutions ne sont pas exclusives et pourraient être combinées. Pour des montants modestes, par exemple afin de planter quelques arbres ou de réaliser une étude de température, il ne paraît pas nécessaire de réunir systématiquement une commission.

La Présidente suggère que ces trois variantes soient présentées dans le cadre des propositions que le Conseil administratif élaborera. **M. Calame** acquiesce, tout en avertissant que le délai précédant l'élaboration du budget 2027 est trop court pour mener des estimations détaillées. Les premiers montants seront donc nécessairement approximatifs et il faudra identifier les mesures prioritaires.

M. A. Odier revient avec humour sur la remarque terminologique relative à la « Mairie ». Il indique que l'emploi d'une partie pour désigner le tout constitue une figure de style appelée métonymie et considère dès lors qu'il n'y a aucune difficulté à utiliser ce terme pour désigner le Conseil administratif. **M. Calame** lui répond sur le même ton en relevant que l'administration communale n'est pas gérée par des poètes mais bien par des juristes.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'entrer en matière sur la motion M51.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de renvoyer la motion M51 au Conseil administratif.

7. Propositions individuelles et questions

Remerciements de Mme Monod-Bourqui

Mme Monod-Bourqui indique que, bien qu'elle ne prétende pas prononcer un discours après seulement un an et demi de mandat, elle tient, à l'occasion de son dernier Conseil municipal, à témoigner de l'expérience particulièrement enrichissante qu'elle a vécue. Elle remercie les membres du Conseil pour la confiance qui lui a été accordée et souligne qu'ils lui manqueront beaucoup. Elle confie que son départ est d'autant plus frustrant qu'elle demeure géographiquement très proche de la commune, rappelant avec humour que « la chèvre broute autour du piquet où elle est attachée ». Ayant déménagé le jour même, elle ajoute que le bouquet qui lui est offert sera le premier à égayer sa nouvelle maison.

Vélos Donkey Republic

M. Rüttimann demande si le Conseil administratif peut intervenir afin que les vélos de Donkey Republic soient stationnés ailleurs que sur les arceaux destinés aux vélos privés, aussi bien au parking de la Mairie qu'à l'Agorespace. **M. Calame** explique que le système retenu découle d'un choix cantonal qu'il déplore. La concession accordée au service de vélos en libre-service n'est en effet pas liée à des emplacements physiques spécifiques, mais à des stations virtuelles géolocalisées, souvent situées à proximité des stationnements pour vélos. Il considère qu'il s'agit d'un choix assumé qui conduit à occuper une partie des places destinées aux vélos privés dans l'ensemble du canton. **M. Calame** reconnaît néanmoins que les stations doivent être implantées dans des lieux cohérents, notamment à proximité des pôles d'activité. Il précise qu'il est possible de signaler à Donkey Republic les situations dans lesquelles un nombre excessif de vélos s'accumule dans une station afin d'éviter les débordements.

M. Ronchietto précise que la station concernée ne correspond justement pas à l'endroit où les vélos sont stationnés ce soir. Elle se trouve légèrement plus loin, du côté de Jacques-Ormond, et avait été déplacée de sept à huit mètres à la suite d'une précédente intervention motivée par le manque récurrent de places. Il constate toutefois que les vélos semblent encore géolocalisés à l'ancien emplacement et sont dès lors stationnés de manière désordonnée. **M. Calame** relève que ce sont alors les utilisateurs qui stationnent les vélos en dehors de l'espace prévu. **M. Ronchietto** estime néanmoins que l'opérateur dispose de moyens pour communiquer avec ses utilisateurs et les inciter à respecter l'emplacement prévu.

La Présidente signale par ailleurs que Donkey Republic cessera son activité à Genève, mais pas dans les autres cantons. **M. Calame** précise que cette situation est liée à l'échéance de la concession, le contrat ayant été défini jusqu'en juillet 2027.

La Présidente demande si le Canton lancera un nouvel appel d'offres. **M. Lavorel** confirme que celui-ci a déjà été lancé.

Sécurité des deux-roues

M. Rüttimann revient ensuite sur la sécurité des deux-roues. Il rappelle qu'une initiative avait autrefois été organisée à destination des jeunes afin de contrôler leurs vélos en fin de journée et d'y apposer notamment des éléments fluorescents. Il demande si le Conseil administratif envisage

de renouveler une telle action avec l'école primaire, afin que les enfants acquièrent dès leur plus jeune âge de bonnes habitudes en matière de sécurité.

M. Calame répond que cette démarche fait toujours partie des projets du Conseil administratif. Il relève toutefois des difficultés de coordination avec l'opérateur Pro Vélo, dont les disponibilités ne sont pas toujours faciles à concilier avec celles de la Commune. Il confirme néanmoins que cet objectif demeure d'actualité et indique qu'il reviendra ultérieurement avec davantage de précisions.

Remerciements au Conseil administration ainsi qu'à l'administration

M. Rüttimann remercie l'administration d'avoir transmis aux conseillers municipaux les dates et horaires des différentes commissions.

La Présidente remercie également Mme Bocquet pour la rédaction, en collaboration avec le SAFCO, d'un document expliquant la procédure à suivre pour traiter une motion. Elle précise qu'un travail similaire a été réalisé pour les résolutions et qu'un second document sera prochainement partagé.

Mme Reymond-Dorsay indique qu'elle fréquente régulièrement le parc de la Drize et constate que le cèdre de l'Himalaya n'a pas souffert de la sécheresse. Elle relève également qu'un important grillage a été installé au niveau de la partie en béton et remercie le Conseil administratif pour cet aménagement, la situation antérieure présentant selon elle un danger. **M. Lavorel** précise que les essences d'arbres désormais plantées par la Commune sont choisies de manière à pouvoir résister aux futures périodes de canicule.

Disposition des conseillers municipaux

M. Forestier revient sur la disposition des conseillers municipaux dans la salle. Il rappelle qu'à une époque, une attention particulière était accordée au placement des membres du Conseil, ce qui lui semble moins être le cas aujourd'hui. Il relève que le groupe PLR a longtemps été installé dos au public et que, si sa propre place lui permet désormais de lui faire face, les membres d'un même groupe devraient néanmoins pouvoir siéger les uns à côté des autres. **M. Forestier** demande par conséquent au Bureau de reconsidérer la disposition des places d'ici à la prochaine séance.

M. Forestier suggère que **Mme Bocquet** puisse éventuellement s'installer de l'autre côté, ce que cette dernière accepte.

Vérification de l'éclairage des vélos

La Présidente propose enfin que les APM puissent intervenir afin de vérifier l'éclairage des vélos et des trottinettes ou, à tout le moins, rappeler aux élèves utilisant ces moyens de transport de demander à leurs parents de veiller à ce que leur engin soit correctement équipé d'un éclairage.

M. Lavorel relève que les APM sont déjà fortement sollicités par d'autres problématiques et estime qu'ils ont probablement d'autres priorités à traiter. Il prend néanmoins note de la proposition.

En l'absence d'autres prises de parole et l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h43.

Présidente :

La Secrétaire :

Sabine Latour

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :